

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 17 septembre 2021 à 18h30

Présents :

AUBERT Gaëlle	CHEVAT Jean-Michel	MOREL DIT BEAUREGARD
BARÉ Jean-Yves	DUCHATEAU Aurélie	Loïc
BLANC Christophe	LAURENSON Christophe	POTHIER Françoise
CHAPUIS Sylviane	LEBLANC Sylvie	PUTIN Florian
CHEVALLIER Hélène	MALLET Christophe	VALENTINO Patricia

Excusés :

MENEGAUX Gilles a donné pouvoir à Christophe MALLET.

* * *

Ouverture de la séance à 18h30
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AUBERT.

Sommaire

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 07 21.....	1
Délibération : devis éclairage boulo-drome	2
Délibération : étude de l'Agence départementale d'ingénierie phase 2	2
Délibération : plan de financement travaux renouvellement éclairage public.....	3
Délibération : devis établi par Monsieur Store pour le changement du store brise soleil de la salle associative.....	6
Délibération : nomination d'un référent défense et d'un référent informatique	6
Questions et informations diverses.....	7

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 07 21

M Le Maire rappelle que ledit procès verbal précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

Approbation à l'unanimité

Délibération : devis éclairage boulodrome

Christophe MALLET rappelle que lors du dernier conseil municipal du 16 07, ce point avait été abordé. La délibération avait été ajournée car une demande de subvention devait être faite avant la signature du devis.

Sylvie LEBLANC déclare que Mme PICARD LEROUX de la CA3B a accusé réception de notre demande de subvention. Le Conseil peut donc valider le devis retenu lors du dernier conseil.

Pour mémoire, il s'agit du devis de l'entreprise SADELEC (entreprise locale) avec la solution n°2.

	SADELEC		NEVEU		SBE	
	Montant H.T	Montant T.T.C	Montant H.T	Montant T.T.C	Montant H.T	Montant T.T.C
Solution n°1 : 300 lux	9 021,00 €	10 825,20 €	9 485,00 €	11 382,00 €	9 617,70 €	11 541,24 €
Solution n°2 : 300 /500 lux	12 886,00 €	15 463,20 €	13 702,00 €	16 442,40 €	13 432,60 €	16 119,12 €
Différence	3 865,00 €	4 638,00 €	4 217,00 €	5 060,40 €	3 814,90 €	4 577,88 €

Jean-Michel CHEVAT précise que les travaux devraient être réalisés la semaine 44 soit du 2 au 7 novembre 2021.

Approbation : le conseil vote à l'unanimité le devis solution 2 émis par l'entreprise SADELEC

Délibération : étude de l'Agence départementale d'ingénierie phase 2

Jean-Michel CHEVAT explique qu'en 2019, une convention avait été passée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant les travaux de rénovation de la mairie. Trois phases étaient prévues :

1. Réalisation de pièces techniques et plans (1 800 €) :
Recueil des données administratives (PLU), relevé du bâtiment, Numérisation DAO plan existant CCTP pour consultation Moe.
2. Consultation d'un maître d'œuvre - rédaction des pièces administratives (1 800 €) :
Préparation des pièces administratives (Règlement de consultation CCAP, Acte d'engagement), Rédaction DCE et assistance consultation, Analyse des candidatures et des offres, Présentation, de l'analyse en mairie pour attribution courrier non retenu et candidat retenu

3. Assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles pour Contrôleur technique et DAAT (diagnostic amiante avant travaux) : rédaction des dossiers et organisation de la consultation, analyse des candidatures et des offres pour un montant de 1800 € H.T

En novembre 2019, la délibération prise par le conseil municipal ne concernait que la 1ere phase. En 2020, Mme DUSONCHET a contacté l'agence départementale pour leur demander de revoir les travaux à effectuer pour la rénovation intérieure de la Mairie. Les prestations proposées dans la convention initiale ont donc été modifiées. En effet, la consultation d'un maître d'œuvre n'a pas été réalisée, cependant une mission partielle de maîtrise d'œuvre a été effectuée directement par l'Agence à savoir :

- Consultation d'un diagnostiqueur amiante et plomb
- Elaboration d'un plan de réaménagement
- Réalisation d'un chiffrage par poste

L'Agence départementale de l'Ain nous propose un avenant à la convention initiale. L'annexe financière est modifiée pour faire apparaître les prestations de cette mission partielle de maîtrise d'œuvre et supprimer la prestation de recherche d'un maître d'œuvre. Le montant initial de la convention ne change pas. Durant toute sa mission, l'Agence assure une assistance d'ordre technique, juridique et financière au maître d'ouvrage.

Jean-Michel CHEVAT précise que le travail a déjà été réalisé par l'Agence et qu'il ne serait donc pas correct de ne pas les payer.

Approbation à l'unanimité : autorise le Maire à signer l'avenant proposé par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain et de régler leur facture.

Délibération : plan de financement travaux renouvellement éclairage public.

Christophe MALLET rappelle que le renouvellement de l'éclairage public a commencé lors du précédent mandat, de la route départementale 936 jusqu'à la salle des sports ainsi qu'au niveau du parking de la salle de sports. Il convient de poursuivre cette rénovation.

Jean-Michel CHEVAT explique que les représentants du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain) dans la commune, à savoir Loïc MOREL Christophe LAURENSEN et lui-même, se sont réunis afin discuter des travaux qu'il faudrait réaliser rapidement.

Il rappelle que dans un premier temps, il avait été décidé de rénover l'éclairage public de la D45 depuis la salle des sports jusqu'au croisement avec le chemin de Clanchon, en incluant la descente du chemin du Taillis. Cela représente 12 luminaires. Après réflexion,

il semble intéressant d'aller plus loin en incluant la totalité du chemin du Taillis, ce qui ajouterait 6 luminaires. Certaines routes adjacentes au chemin du Taillis étant des lotissements privés, la rénovation de l'éclairage n'est pas concernée par ce projet.

Jean-Michel CHEVAT indique également que, lors du précédent mandat, les coffrets électriques ont été rénovés sauf un. Il serait donc judicieux de l'inclure dans les travaux à réaliser.

Loïc MOREL précise que seuls les points lumineux seront changés et non les mats. En passant à un éclairage LED, la consommation d'énergie sera plus faible.

Jean-Michel CHEVAT rajoute que si on devait changer les mats, le cout des travaux serait bien plus importants car les mats ne servent pas seulement à l'éclairage public mais aussi au réseau ORANGE, etc

Pour les travaux évoqués ici, la commune décide de ce qui doit être fait et participe financièrement au projet. Le SIEA se charge ensuite de leur réalisation. Le SIEA participe également financièrement. Le montant de cette participation varie en fonction, notamment, de l'âge des points lumineux concernés.

Un chiffrage a été demandé au SIEA :

- Projet pour coffret à mettre en conformité :

Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	2 850,00 €
Soit montant H.T.	2 375,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. Syndicat	800,00 €
Participation du Syndicat	480,00 €
Fonds de compensation de TVA	467,51 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune (à inscrire au compte 6554 – Contributions aux organismes de regroupement – Section de fonctionnement-Dépenses)	1 902,49 €
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise (Cx85% = Appel de fonds)	1 617,12 €
Total :	2 850,00 €
(1) = Sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

- Projet modernisation de l'éclairage avec variante incluant les points lumineux supplémentaire :

Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	29 100,00 €
Soit montant H.T.	24 250,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. Syndicat	13 269,00 €
Participation du Syndicat	7 961,40 €
Fonds de compensation de TVA	4 773,56 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune (à inscrire au compte 6554 – Contributions aux organismes de regroupement – Section de fonctionnement-Dépenses)	16 365,04 €
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise (Cx85% = Appel de fonds)	13 910,28 €
Total :	29 100,00 €
(1) = Sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

Christophe MALLET fait remarquer que le montant restant à la charge de la commune dans le projet de modernisation de l'éclairage avec variante, ne dépasse pas celui voté lors du budget annuel pour lesdits travaux.

Jean-Michel CHEVAT confirme en disant que le montant du budget pour ce poste prévoyait également l'équipement de différentiels pour l'alimentation des illuminations de Noël. En effet, il arrive que l'éclairage de la place du village soit coupée suite à l'installation de ces illuminations. Le Comité des Fêtes avait proposé d'installer des différentiels pour chaque mat porteur d'une illumination afin que la mise en défaut n'impacte pas tout l'éclairage public.

Il a contacté le SIEA afin de savoir si nous pouvions intervenir directement ou si cela relevait de sa compétence. Il a été répondu que le SIEA n'était pas concerné par ces travaux.

Le Comité des Fêtes, ayant des membres qualifiés pour effectuer lesdits travaux, a réitéré sa proposition à conditions que la municipalité achète le matériel.

Approbation à l'unanimité :

Approuve la variante du projet incluant les points lumineux supplémentaire et la rénovation du coffret électrique.

Autorise le Maire à signer le devis et les documents en rapport avec ce dernier.

Délibération : devis établi par Monsieur Store pour le changement du store brise soleil de la salle associative

Christophe MALLET rappelle que le store brise soleil orientable de la salle associative est cassé. Il n'est plus possible de l'ouvrir intégralement, seules les lames restent orientables. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, seule la société Monsieur STORE a répondu. Le montant dudit devis s'élève à 1 310 € HT pour le remplacement et la pose dudit store.

Jean-Yves BARÉ explique qu'il a fait appel à une société de réparation qui est venue regarder le store. Selon le technicien, il y a 4 lames de cassées certainement à cause de chocs de ballons. Il est possible de les réparer mais leur installation risque de modifier l'équilibre des autres lames et au final le store risquerait de ne pas fonctionner correctement non plus. Si l'utilité du store est de seulement couper le soleil, il serait peut-être mieux de mettre des stores japonais à l'intérieur de la salle associative.

Jean-Michel CHEVAT et Loïc MOREL confirme que le store est un brise soleil orientable qui sert à couper la chaleur l'été car la baie vitrée est exposée plein sud. La réglementation des ERP ne permet pas l'installation de panneaux japonais. Il faudrait installer un store plus solide.

Sylviane CHAPUIS fait remarquer que la salle est utilisée par les associations et la chasse en particulier. On pourrait demander aux chasseurs ce qu'ils en pensent.

Approbation à l'unanimité : ajournement de la délibération. Il convient continuer à étudier ce dossier.

Délibération : nomination d'un référent défense et d'un référent informatique

Christophe MALLET explique le rôle des référents défense et informatiques :

- Le référent défense : il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.
- Le référent informatique : en pilotant les démarches de mise en conformité, il consolide les relations de confiance avec les administrés et limite les risques juridiques et d'image liés à une mauvaise utilisation des fichiers.

Christophe MALLET propose d'être le référent défense et Gaëlle AUBERT comme référent informatique.

Approbation à l'unanimité

Questions diverses

- Sylviane CHAPUIS demande à quelle date le carrelage du hall d'entrée de la mairie sera posé.

Jean-Michel CHEVAT : Mr DRUGEON a posé des échantillons pour le choix du carrelage dans le hall de la Mairie. Tous les conseillers ont pu aller les consulter et donner leur avis. Le modèle FUMO de la plaquette AUBADE a été retenu. Les travaux devraient être réalisés semaine 46 (du 15 au 19 novembre).

Le prochain conseil municipal est fixé au 15 octobre 2021 à 18h30 à la mairie.

M Le Maire clos la séance à 20h06

* * *

Signatures

